# COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BADMINTON DE L'YONNE

# REGLEMENT CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAUX DE L'YONNE

## Objet et Champ d'Application

Les Championnats de l'Yonne sont une compétition officielle organisée par le Comité Départemental de l'Yonne de Badminton (CODEP 89), sous l'égide de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté (LBFCBad) et de la Fédération Française de Badminton (FFBaD). À l'issue de cette compétition, le titre officiel de Champion de l'Yonne est attribué aux vainqueurs de chaque série dans chacune des disciplines ouvertes (Simples Hommes, Simples Dames, Doubles Hommes, Doubles Dames et Doubles Mixtes).

## Article 1 : Juge-Arbitre et Autorisation Fédérale

La compétition est placée sous l'autorité exclusive d'un Juge-Arbitre (JA) qualifié et désigné conformément aux règles de la filière juge-arbitrage de la FFBaD. Le JA peut être assisté par un ou plusieurs juges-arbitres adjoints.

Le championnat est obligatoirement autorisé par la Ligue et la FFBaD. Le numéro d'autorisation fédéral Poona doit figurer sur l'ensemble des documents officiels, affichages et convocations de la compétition.

## Article 2 : Joueurs Concernés et Éligibilité

La compétition est ouverte à tous les joueurs licenciés au sein d'un club de l'Yonne affilié à la FFBaD pour la saison en cours.

Conformément aux règles fédérales, les tableaux Seniors sont ouverts à partir de la catégorie Minime (U15). Les participants doivent être en possession d'une licence valide à la date du tirage au sort et ne faire l'objet d'aucune suspension ni interdiction disciplinaire.

Pour les joueurs mineurs, un responsable majeur dûment désigné par le club doit être présent sur le site pendant toute la durée de la manifestation.

## Article 3 : Frais d'Engagement et Modalités d'Inscription

Le montant des droits d'engagement est défini dans l'annexe officiel au présent règlement. Les inscriptions s'effectuent obligatoirement par l'intermédiaire des clubs via le logiciel fédéral agréé BadNet.

Toute inscription engage le club au paiement des frais correspondants, sauf cas de désistement validé par le JA avant la date limite du tirage au sort.

## Article 4 : Formule des Matchs et Format de Comptage (Norme Septembre 2026)

La compétition se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD et le présent règlement particulier.

Format de comptage (Nouveauté du 1er septembre 2026) : Conformément aux nouvelles règles fédérales entrées en vigueur le 1er septembre 2026, l'ensemble des matchs se dispute au meilleur des 3 sets de 15 points (avec 2 points d'écart, plafonnés à 21 points).

Interruptions réglementaires : Une pause de 60 secondes est obligatoirement accordée lorsque le score atteint 8 points dans chaque set. Le temps de repos entre deux sets est fixé à 120 secondes.

Mode d'arbitrage : Les matchs se déroulent principalement en auto-arbitrage. Toutefois, le Juge-Arbitre peut désigner un arbitre ou un scoreur sur n'importe quelle rencontre, notamment pour les phases finales ou en cas de litige entre compétiteurs.

## Article 5 : Inscriptions, CPPH et Recherche de Partenaire

Les inscriptions et la constitution des tableaux sont validées selon le Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH). La date de prise en compte du CPPH est précisée dans l'annexe officielle du championnat.

L'inscription sur 3 tableaux (Simple, Double, Mixte) est autorisée, sous réserve du respect du calendrier et des capacités d'accueil des installations.

En cas de surnombre, une liste d'attente est établie selon le critère du CPPH. Les paires de double déjà constituées sont prioritaires. Les inscriptions en recherche de partenaire sont autorisées jusqu'à la date limite de constitution des paires.

## Article 6 : Tirage au Sort, Structure des Tableaux et Poules

Le tirage au sort est effectué sous la responsabilité directe du Juge-Arbitre, au plus tard à la date limite fixée dans l'annexe du championnat.

Les tableaux sont constitués par séries de niveau au CPPH. Ils prennent la forme de poules suivies d'un tableau à élimination directe (avec un minimum de 2 sortants par poule) ou d'une poule unique si l'effectif le justifie.

Les têtes de série sont désignées selon les règles fédérales au CPPH à la date de référence.

## Article 7 : Forfaits, Abandons et Calcul du Classement de Poule

Justification : Tout forfait survenant après l'envoi des convocations doit être immédiatement signalé au JA et justifié par écrit (certificat médical ou motif de force majeure) auprès du Comité Départemental et de la Ligue dans un délai maximal de 5 jours ouvrables.

Sanction disciplinaire : Tout forfait volontaire non justifié expose le joueur à une suspension automatique de 2 mois de toute compétition fédérale.

Comptabilisation en poule : En cas d'abandon ou de forfait d'un joueur en cours de poule, ses résultats antérieurs sont annulés pour le calcul du classement général de la poule afin de préserver l'équité sportive entre tous les participants (hors poule unique).

Impact CPPH : Les matchs réellement disputés avant le forfait restent comptabilisés pour le calcul individuel du CPPH. Un match non joué par forfait est enregistré au score technique de 15-0 / 15-0 sans échange de points CPPH.

Partenaires orphelins : Un joueur se retrouvant sans partenaire suite au forfait de ce dernier avant le tirage au sort peut chercher un nouveau partenaire éligible sous réserve de l'accord du JA.

## Article 8 : Volants Officiels

Le volant plume est obligatoire pour l'ensemble des séries du Championnat Départemental de l'Yonne.

Les volants sont fournis par les joueurs et partagés à part égale entre les adversaires pour chaque rencontre.

Un volant officiel de la compétition est désigné dans l'annexe du règlement (vendu sur place). En cas de désaccord entre les joueurs sur le choix du volant, le volant officiel s'impose obligatoirement.

## Article 9 : Échauffement, Temps de Repos et Déroulement

Échauffement : Dès leur mise à disposition du terrain, les joueurs disposent d'un temps d'échauffement et de test des volants de 3 minutes maximum.

Temps de repos : Un repos minimum de 20 minutes consécutives est garanti à tout joueur entre la fin de son match précédent et le début du suivant.

Sortie du terrain : Les joueurs ne peuvent quitter l'aire de jeu durant la rencontre qu'avec l'autorisation expresse de l'arbitre ou du JA lors des interruptions réglementaires.

## Article 10 : Échéancier, Convocations et Retards

L'échéancier prévisionnel est donné à titre indicatif. Le Juge-Arbitre est seul habilité à modifier l'ordre des matchs ou l'affectation des terrains pour assurer la bonne fluidité du tournoi.

Avancement des matchs : Un match peut être avancé jusqu'à 60 minutes par rapport à l'heure initiale de convocation.

Appel des joueurs : Tout joueur ne se présentant pas sur le terrain 5 minutes après le second appel de son nom peut être déclaré forfait par le Juge-Arbitre.

## Article 11 : Coaching et Tenue des Conseillers

Le coaching permanent est autorisé uniquement pendant les interruptions de jeu (à 8 points et entre les sets). Deux conseillers au maximum sont admis par demi-terrain.

Tenue des conseillers : Les conseillers doivent arborer une tenue sportive correcte (survêtement/jogging, maillot du club, chaussures de sport fermées, pantalon long ou jupe). Sont strictement interdits sur le bord du terrain : les jeans, bermudas, shorts de bain, tongs et sandales.

Comportement : Il est strictement interdit aux conseillers d'intervenir pendant les échanges, de contester les décisions d'arbitrage ou d'utiliser du matériel électronique.

## Article 12 : Tenues Vestimentaires des Joueurs

Les joueurs doivent porter une tenue réglementaire de badminton propre et correcte. Le Juge-Arbitre est seul juge de la conformité des tenues.

Pour les paires de double, le port de maillots de couleur identique ou similaire est vivement recommandé pour l'harmonie visuelle du championnat.

## Article 13 : Accès à l'Aire de Jeu, Saisie des Scores et Règlements de Salle

Accès restreint : L'accès aux terrains est strictement réservé aux joueurs convoqués, à leurs conseillers désignés, aux officiels techniques et aux membres du comité d'organisation.

Validation des résultats : À l'issue de la rencontre, le vainqueur est tenu de valider le résultat sur la tablette numérique dédiée.

Obstacles de salle : Les consignes particulières relatives aux structures du gymnase (filins, charpentes, paniers de basket) seront communiquées par le JA en début de compétition (application des règles de let ou de faute selon le cas).

## Article 14 : Qualification pour les Championnats Régionaux (LBFCBad)

Les Championnats Départementaux de l'Yonne constituent la phase sélective officielle pour les Championnats Régionaux de la Ligue Bourgogne Franche-Comté (LBFCBad).

Les vainqueurs (champions) et, selon les quotas attribués par la Ligue, les finalistes/demi-finalistes de chaque série obtiennent leur qualification directe pour la phase régionale. Les joueurs qualifiés s'engagent à représenter le département de l'Yonne lors de cette échéance.

## Article 15 : Récompenses et Podiums

Des récompenses officielles (trophées, médailles ou lots) sont remises aux vainqueurs, finalistes de chaque tableau lors des cérémonies de podium organisées en fin de journée.

## Article 16 : Lutte contre le Dopage, Droit à l'Image et Engagements

Antidopage et Santé : La compétition est soumise au règlement national de lutte contre le dopage. Tout joueur sous traitement médical contenant une substance réglementée doit le déclarer au JA dès son arrivée en présentant son ordonnance médicale.

Droit à l'image : Sauf refus formel adressé par écrit au Comité Départemental avant le début du tournoi, tout participant autorise l'organisation à utiliser les photographies et vidéos prises pendant le championnat à des fins de promotion du badminton icaunais.

Responsabilité et acceptation : L'inscription à la compétition implique l'acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation de matériel au sein du complexe sportif.